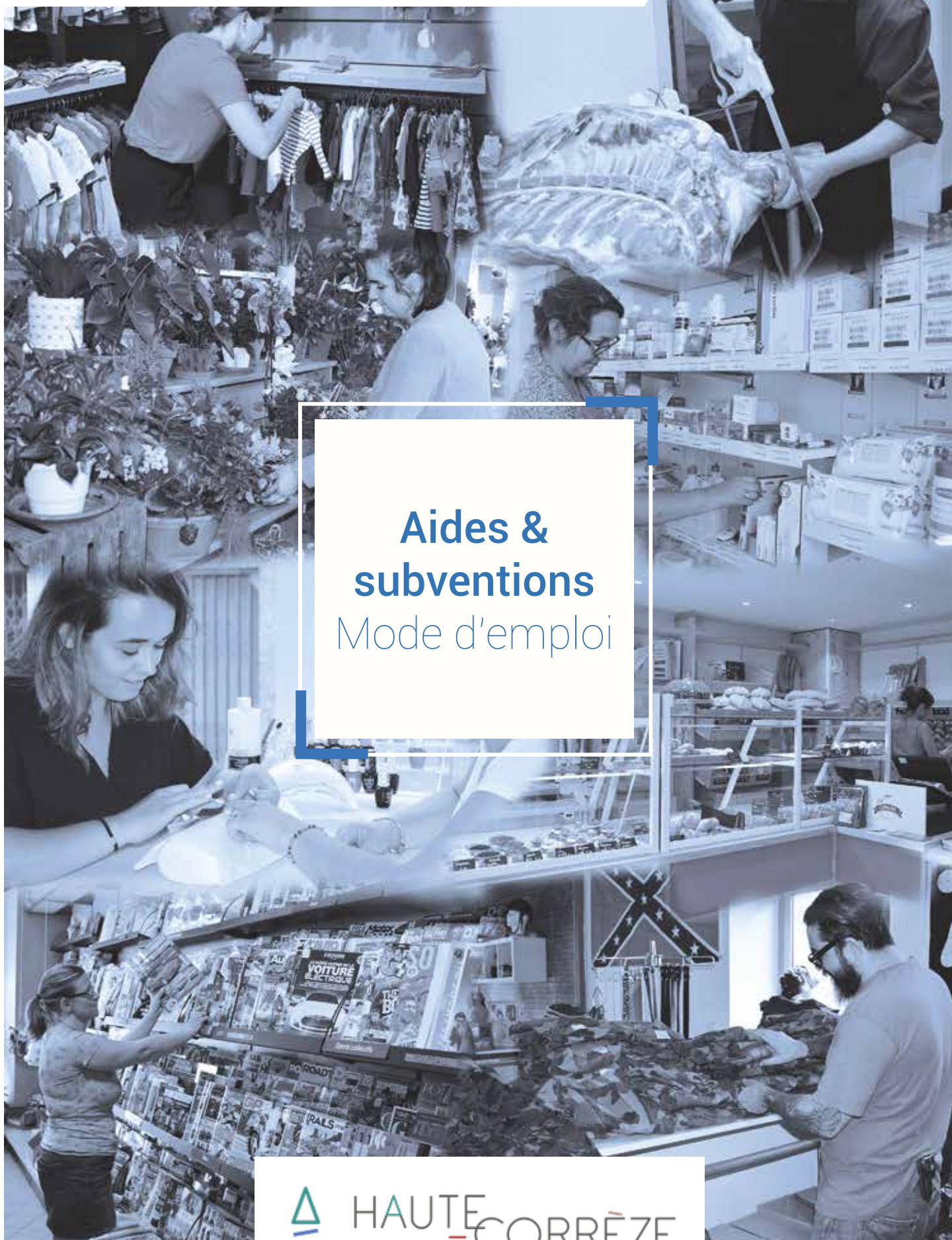


Entrepreneurs



**Aides &
subventions**
Mode d'emploi



HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

Développer l'économie du territoire



Haute-Corrèze Communauté dispose de la compétence développement économique définie par la loi Notre. Afin de répondre aux besoins structurants des filières et entreprises, nous avons développé un plan ambitieux qui représente une enveloppe annuelle budgétaire de plus de 600 000 €. Cette nouvelle politique complémentaire de celle menée par la région Nouvelle-Aquitaine entend s'adapter aux besoins spécifiques de notre territoire et répondre aux attentes des entreprises.

*Pierre Chevalier
Président de Haute-Corrèze Communauté*

Les élus de Haute-Corrèze Communauté ont validé unanimement le programme de développement économique autour de 5 domaines d'actions (la transformation numérique, le renforcement des filières, l'accompagnement des entreprises, l'émergence de nouveaux modèles économiques et l'économie sociale et solidaire). Pour simplifier les démarches et permettre à chaque projet de trouver une réponse, le service économie & marketing est là pour vous apporter conseil, orientation, et accompagnement dans vos démarches.

*Christophe Arfeuillère
1^{er} vice-président
en charge du développement économique*

Nos dispositifs d'aides recouvrent 9 filières professionnelles :

Pour être éligible, votre projet doit se situer sur l'une des 71 communes du territoire de Haute-Corrèze Communauté.

Vous sollicitez un prêt à taux 0 % auprès d'Initiative Corrèze ou d'Initiative Creuse : si ce dernier vous est accordé, bénéficiez d'une aide complémentaire (2 000 € max).

	Projets subventionnables :	Taux d'intervention :	Montant maxi :
 Agriculture	Acquisition de matériel innovant (caméra, drone, logiciel...) :	40 %	4 000 €
	Bonification de 5 % pour les jeunes agriculteurs	+ 5 %	
 Artisanat	Construction ou réhabilitation d'un bâtiment :	20 %	20 000 €
	Modernisation ou développement de l'entreprise :	20 ou 30 %*	6 500 €
	Rénovation de façade (centre-ville ou centre-bourg) :	20 ou 30 %*	3 000 €
 Tourisme	Création ou développement d'une offre d'hébergement (gîte, hôtel, chambre d'hôtes, camping, logement insolite) :	10 ou 20 %	5 000 €
	Démarche de classement ou de labellisation :	80 %	1 000 €
 Commerce	Création ou reprise d'un commerce (centre-ville ou centre-bourg) :	20 ou 30 %*	6 500 €
	Modernisation ou développement du commerce :	20 ou 30 %*	6 500 €
	Rénovation de façade (centre-ville ou centre-bourg) :	20 ou 30 %*	3 000 €
 Service	Modernisation ou développement de l'entreprise :	20 ou 30 %*	6 500 €
 Industrie	Construction ou réhabilitation d'un bâtiment :	20 %	30 000 €
 Bois Forêt	Aides au reboisement :	via le fonds forestier limousin	
	Aides à la revalorisation des terrains occupés :	via la région Nouvelle Aquitaine	
	Aides pour la surveillance et la sécurité :	40%	4 000 €
 Silver économie	Projets innovants en domotique :	20 %	5 000 €
 Économie sociale et solidaire	Tout projet lié à la thématique :	+ 5 % sur les aides obtenues	500 €

* 20 ou 30 % selon le zonage AFR (à finalité régionale) de la commune d'implantation du projet (cf. liste ci-contre, **communes à 30 %**)

Communes éligibles

- Aix
- Alleyrat
- Ambrugeat
- Beissat
- Bellechassagne
- Bort-les-Orgues**
- Bugeat
- Chavanac
- Chaveroche
- Chirac-Bellevue
- Clairavaux**
- Combréssol
- Confolent-Port-Dieu
- Couffy-sur-Sarsonne
- Courteix
- Davignac
- Eygurande
- Feniers
- Feyt
- La Courtine**
- Lamazière-Basse
- Lamazière-Haute
- Laroche-près-Feyt
- Latronche
- Le Mas-d'Artige
- Ligniac
- Lignareix
- Magnat-L'Étrange
- Malleret
- Margerides
- Maussac
- Merlines
- Mestes
- Meymac**
- Millevaches
- Monestier-Merlines
- Monestier-Port-Dieu
- Neuvic
- Palisse
- Pérols-sur-Vézère
- Peyrelevade
- Poussanges
- Roche-le-Peyroux
- Saint-Angel**
- Saint-Fréjoux**
- Saint-Rémy**
- Saint-Setiers
- Saint-Victour
- Sarroux-Saint-Julien**
- Sérandon
- Sornac
- Soursac
- Saint-Bonnet-près-Bort
- Saint-Étienne-aux-Clos**
- Saint-Étienne-la-Geneste
- Saint-Exupéry-les-Roches
- Saint-Germain-Lavolps
- Saint-Hilaire-Luc
- Saint-Martial-le-Vieux
- Saint-Merd-la-Breuille
- Saint-Merd-les-Oussines
- Saint-Oradoux-de-Chirouze
- Saint-Pantaléon-de-Lapleau
- Saint-Pardoux-le-Neuf**
- Saint-Pardoux-le-Vieux
- Saint-Sulpice-les-Bois
- Sainte-Marie-Lapanouze
- Thalamy**
- Ussel**
- Valiergues
- Veyrières

21 dispositifs d'aides
9 filières soutenues
600 000 € de budget

Un service d'accompagnement sur-mesure

Le service vous accompagne dans votre projet :
**montage de dossier, recherche de financement, recherche
de locaux ou de terrains, hébergements temporaires
(pépinière et hôtel d'entreprises)**

1

Contact avec le service économie & marketing

au **06 69 34 32 42**

→ Rendez-vous pour définir vos besoins
et travailler ensemble sur votre projet

2

Dépôt du dossier

Pour le compléter, vous serez
accompagné(e) par le service économie.

→ Possibilité d'engagement des dépenses dès le dépôt du dossier

3

Décision du comité d'agrément

Composé d'élus et de techniciens, il permet
d'émettre un avis sur votre dossier.

→ Validation du dossier

4

Validation en conseil communautaire

Votre dossier est ensuite soumis au vote
des élus du conseil communautaire

→ Vote au conseil communautaire le mois suivant

5

Signature de la convention

Afin de percevoir les sommes
dans un délai de moins de 6 mois

→ Réception du courrier de notification de l'aide

Plus d'infos :

www.hautecorrezecommunaute.fr

en partenariat avec

